

# Le Conservatoire royal entrevoit le bout du tunnel

## PATRIMOINE

Le conseil des ministres a donné son feu vert vendredi à la constitution d'une société anonyme qui sera chargée de la rénovation puis de la gestion du Conservatoire royal de Bruxelles. Les différentes entités qui cogè-

rent le bâtiment – l'État fédéral en est le propriétaire alors que les Communautés flamande et française l'occupent – doivent encore s'accorder sur le périmètre des travaux, qui sont estimés à 60 millions d'euros.

Les bâtiments du Conservatoire seront transférés de la Régie des bâtiments vers la société anonyme pour un euro symbolique.

*«Beliris prendra à son compte les études. Nous viendrons avant la fin de l'année encore avec un cahier des charges, sachant que l'ave-*

*nant numéro 12 de Beliris prévoit un montant de 2,3 millions d'euros pour financer ces études», a commenté le ministre de tutelle, Didier Reynders.*

Cette démarche pourrait signifier le début d'un processus mettant fin à la (longue) saga de la rénovation du Conservatoire, un fleuron du patrimoine belge qui se trouve aujourd'hui dans un sinistre état. Deux éléments sont cruciaux à cet égard: le toit et les châssis. L'ASBL Conservamus, qui s'est donné pour objectif principal la protection des immeubles du Conservatoire, a déjà commencé à procéder au remplacement, à ses frais, des châssis côté rue de la Régence et Petit Sablon.

Le bâtiment classé sera restauré et rénové. *«Si tout le monde y met du sien, les marchés peuvent être bouclés en deux ans»,*

souligne Gérald de Hemptinne, coordinateur de Conservamus. Ce qui permet d'espérer le début des travaux début 2020 et un premier concert festif fin 2023. En attendant, l'ASBL entend bien poursuivre sa mission et *«veiller de façon constructive à faire avancer le projet»*. La création de cette société avait déjà fait l'objet d'un accord avorté pour cause d'élections. Même s'il se réjouit de la nouvelle, Gérald de Hemptinne se montre donc plutôt prudent: *«Je ne débouche la champagne que quand les trois actionnaires auront donné leur accord, qu'ils auront été chez le notaire et que l'encre sera sèche et indélébile.»*

La Communauté française a déjà indiqué par la voix de son ministre-président Rudy Demotte qu'elle approuvera les statuts de la future société début janvier. **D.B.**

**«Si tout le monde y met du sien, les marchés peuvent être bouclés en deux ans.»**

**GÉRALD DE HEMPTINNE**  
ASBL CONSERVAMUS